



EDITO

UN AVANT-GOÛT DE MERCOSUR

Depuis qu'il a été signé en décembre 2024 par la Commission européenne, puis validé par l'ensemble des Commissaires en septembre dernier, le Traité de partenariat commercial entre l'UE et le Mercosur a suscité pléthore de controverses, et s'est invité dans les manifestations d'agriculteurs. Nul doute que la phase de ratification de ce Traité au sein de l'UE s'annonce tendue, pour ne pas dire périlleuse, sachant que la Commission souhaite que cette ratification soit votée d'ici la fin de l'année. L'élevage semble bel et bien en première ligne pour affronter les importations de viandes en provenance du Mercosur, surtout dans un contexte de diminution des productions et de robustesse de la consommation dans l'UE. Le cas de la viande bovine est à cet égard exemplaire.

Bien qu'il ait franchi des étapes décisives, l'accord UE-Mercosur – qui rappelons-le, est un accord global comprenant le secteur agricole – doit encore être ratifié, ce qui promet de belles batailles au Conseil et au Parlement européens. Comme tout autre accord commercial signé par l'UE, le Mercosur a créé une ligne de démarcation opposant d'un côté les partisans de son application au motif qu'il procurera des gains économiques, le péril agricole que le Mercosur représente étant de leur point de vue, bien trop surestimé, et, de l'autre, des opposants qui, pour résumer leur argumentaire, estiment que le secteur agricole est une fois de plus la monnaie d'échange et que les producteurs ont plus à perdre qu'à gagner. Dans ce débat houleux, les filières viandes se sont positionnées comme de farouches adversaires au Traité de partenariat commercial.

Il est utile de rappeler ici que l'on n'a pas attendu la signature de l'accord Mercosur pour constater que l'UE était déjà perméable aux importations en provenance du reste du monde, et singulièrement du Mercosur. D'abord parce que le contingent Hilton qui remonte à la fin des années 1970 se fixait à 58 400 tonnes assorti d'un droit de douane de 20% ; ensuite parce que, en 2009, consécutivement à l'interdiction par l'UE d'importer de la viande aux hormones, la Commission avait dû accepter un contingent de 58 500 tonnes de viande bovine de haute qualité, le droit de douane étant de 0%, dont 13 000 revenaient à l'Argentine, à l'Uruguay et à l'Australie ; et, enfin, l'accord Mercosur contient un contingent de 99 000 tonnes à 7,5%.

D'une certaine manière, l'accord avec le Mercosur ne fait qu'amplifier une ouverture déjà ancienne des frontières commerciales de l'UE aux importations de viande bovine en provenance des pays tiers. Si cette dynamique n'a guère soulevé de questionnements durant toutes ces années, c'est en raison d'une production intérieure qui était suffisamment élevée pour répondre à la consommation domestique. La donne a depuis beaucoup évolué et l'accroissement des importations de viande bovine qui s'est installé doit s'interpréter comme un mouvement compensant l'affaiblissement de la production intérieure de bovins pour la viande.

EDITORIAL (SUITE)

La décapitalisation des cheptels bovins dans l'UE est une donnée désormais bien connue. La France en constitue l'une des facettes les plus saillantes. Moins d'animaux, c'est donc moins de disponibilités en viande bovine, d'autant plus que cela s'articule à une baisse du nombre d'abattoirs sur le territoire métropolitain. Dans l'UE, la production de bovins a reculé de 3% en juillet 2025 par rapport à juillet 2024. Comme la consommation a progressé ou bien s'est maintenue dans certains Etats membres (Allemagne, Italie, France), le déséquilibre entre l'offre et la demande occasionne un surcroît d'importations. Toujours sur juillet 2025, selon Eurostat, les importations de viande bovine de l'UE en provenance des pays tiers ont augmenté de 50%, essentiellement du Mercosur. 11 800 tonnes depuis le Brésil, soit une multiplication par plus de 2 comparativement à juillet 2024 ; 10 800 tonnes depuis l'Argentine (+47%) ; et 10 400 tonnes en provenance d'Uruguay (+73%). Le Mercosur a représenté ainsi près de 70% des importations de l'UE, contre 57% un an auparavant. Si l'on procède à un calcul du cumul des importations de viande bovine depuis le 1er janvier 2025, ce sont 133 000 tonnes de viande bovine importées du Mercosur qui ont été acheminées sur l'UE, sur un total de 219 000.

On est bien là dans un schéma d'amoindrissement des disponibilités qui appelle à davantage d'importations, celles-ci étant de surcroît moins coûteuses pour les établissements de RHD, pour les transformateurs et aussi pour les consommateurs. A l'évidence, cela contrecarre l'intention de restaurer la souveraineté alimentaire, tout du moins en France.

Et l'on a en quelque sorte rien vu. Car dès lors que l'accord avec le Mercosur va s'appliquer, le surcroît d'importations sera facilité, par le volume accordé (99 000 tonnes), mais aussi par un droit de douane plus faible consenti par Bruxelles. Il en découle que l'on peut toujours envisager de restreindre les importations de viande bovine dans le cadre de l'accord, comme s'y est engagée la Commission en proposant l'adoption d'une clause de sauvegarde à laquelle personne ou presque ne semble croire, mais la stratégie qui serait la plus adaptée à la situation actuelle, serait sans doute de relancer l'élevage bovin dans l'UE et singulièrement en France et d'en garantir le débouché sur le territoire des 27.

Il est évident que nous en sommes loin. Entre les recommandations à moins consommer de la viande rouge, la baisse des aides PAC, la concurrence internationale via les accords commerciaux, et, ayons-le à l'esprit, le développement plus ou moins prononcé de la « viande » cellulaire, l'élevage bovin est bien maltraité. Ce n'est pas ainsi que l'on réarmera l'UE et la France sur le registre de l'agriculture et de l'alimentation, comme le font, sous nos yeux, d'autres puissances.



Thierry Pouch

thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

SOMMAIRE

- **Passage à la conformité : un nouveau cadre pour les importations biologiques européennes**
- **Chine – Etats-Unis : le bras de fer autour du soja**
- **Abondance peut nuire : à propos de la patate**



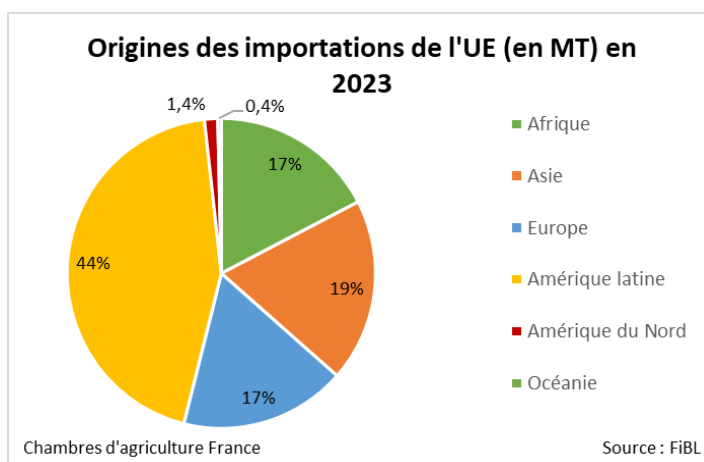
PASSAGE À LA CONFORMITÉ : UN NOUVEAU CADRE POUR LES IMPORTATIONS BIOLOGIQUES EUROPÉENNES

Dès octobre 2025, l'UE mettra fin au principe d'équivalence des importations biologiques afin de généraliser le principe de conformité stricte. Derrière cette réforme structurante, qui ne bouleverse pas entièrement le système mais en renforce les exigences, se cachent des coûts importants pour les producteurs du Sud souvent organisés en groupements de petits producteurs. Ce tournant renforce le pouvoir normatif de Bruxelles, mais a pour finalité de rassurer les consommateurs européens sur la qualité du label biologique.

En 2024, l'UE a importé près de 2,6 millions de tonnes de produits biologiques

Le marché mondial de produits biologiques a atteint 136,4 milliards d'euros en 2023. Les deux grands pôles de consommation se situent dans la partie du Nord du globe, à savoir les Etats-Unis (59 milliards), et l'UE (46 milliards). Ainsi, ces deux zones sont les principaux importateurs et ont acheté pour près de 5,2 millions de tonnes de produits biologiques en 2023. Toutefois, la dynamique de ces échanges reste contrastée : les importations américaines progressent de 52% entre 2021 et 2023, tandis que celles de l'UE reculent de 14% sur la même période, reflet de la crise du marché bio européen. En 2024, les importations européennes sont reparties à la hausse (+6,4%) et s'élèvent alors à 2,64 millions de tonnes. Les flux diffèrent également par leur origine : les Etats-Unis s'approvisionnent majoritairement en Amérique latine (66% de leurs importations bio), lorsque l'UE diversifie davantage ses sources, en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud. (figure 1).

Figure 1



Deux régimes d'importation : l'équivalence ou la conformité

Jusqu'ici deux régimes coexistent. D'une part le régime d'équivalence qui reconnaît le cahier des charges d'un pays tiers, même s'il est différent dans le détail, comme aboutissant à des résultats jugés comparables et reconnus par l'UE. Ce sont les autorités nationales qui procèdent elles-mêmes aux contrôles et certifications. Pour l'heure, 14 pays bénéficient de ce statut (Argentine, Australie, Canada, Chili, Costa Rica, Inde, Israël, Japon, Tunisie, République de Corée, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Suisse, et Etats-Unis). D'autre part le principe de conformité qui assure que tout produit bio importé suive exactement le cadre réglementaire européen, indépendamment des normes nationales.

►► PASSAGE À LA CONFORMITÉ : UN NOUVEAU CADRE POUR LES IMPORTATIONS BIOLOGIQUES EUROPÉENNES (SUITE)

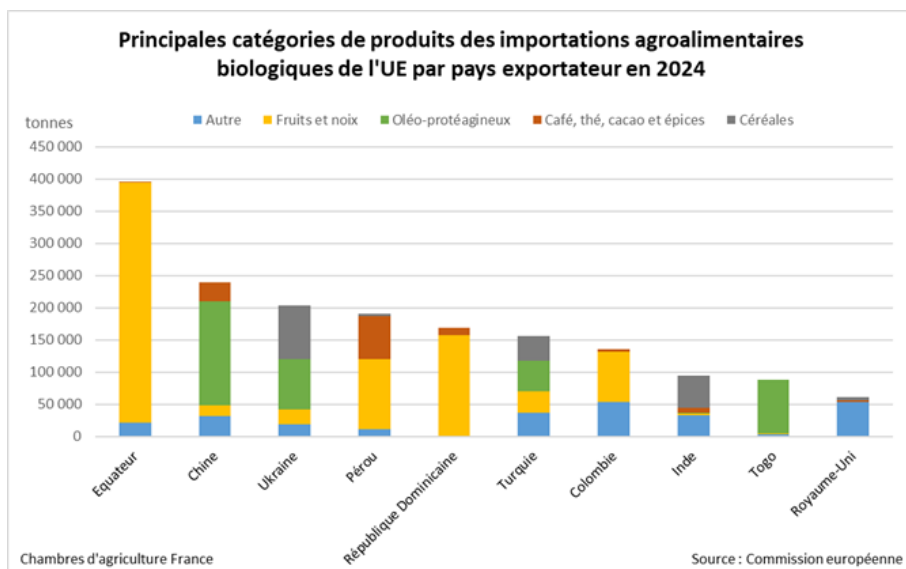
La certification est assurée par un organisme de contrôle reconnu par la Commission européenne. Le nouveau règlement (UE) 2018/848, applicable aux importations à partir d'octobre 2025 généralise le principe de conformité et le renforce. Cela signifie donc que les 14 pays bénéficiant du régime d'équivalence vont devoir renégocier leurs contrats bilatéraux avec l'UE d'ici la fin de l'année 2026, sans quoi ils basculeront d'office dans la conformité.

Cette nouvelle réglementation impose également une reconnaissance des organismes certificateurs plus stricte, certains organismes ont ainsi été supprimés de la liste, contraignant des exportateurs à en changer. Enfin, des exigences plus lourdes sont portées sur les groupements de petits producteurs – près de 80% des exploitations bio mondiales – qui devront adopter des changements organisationnels et financiers importants (audits, formation, mise à niveau des pratiques, adaptation institutionnelle). Ces groupements de petits producteurs jouent pourtant un rôle essentiel : ils représentent plus de 70% des exportations de cacao, café, épices ou encore de riz et de quinoa.

Selon le FiBL, de nombreux petits exploitants rencontreront des difficultés importantes pour s'adapter à ce cadre, l'augmentation des coûts et la complexité croissante pourrait détourner certains producteurs du marché biologique européen. L'institut de recherche alerte ainsi sur des potentielles ruptures d'approvisionnement aux cours des premières années. Certaines coopératives envisagent l'arrêt de leur certification biologique, ou sont à la recherche de nouveaux marchés aux Etats-Unis ou en Asie, qui bénéficient de contraintes réglementaires moins strictes. De plus, ces nouvelles règles risquent de perturber l'ensemble de la chaîne de production. Les entreprises agroalimentaires pourraient – face à la pénurie de produits exotiques ou à la hausse de leurs prix – arrêter la production de certains produits biologiques. Cela pourrait ainsi avoir des effets directs sur les producteurs laitiers, ou céréaliers pour la fabrication de biscuits et yaourts aromatisés.

En 2024, l'UE a importé près de 2,6 millions de tonnes de produits biologiques. Il s'agit principalement de fruits tropicaux et de noix, d'oléoprotéagineux (soja, tourteaux, graines oléagineuses), de café et de thé, de cacao, ou encore de céréales (blé, maïs, riz, quinoa) (figure 2). Près de la moitié des importations européennes concerne les fruits et légumes, et l'huile d'olive. Bruxelles importe donc des produits largement consommés en Europe mais qui ne peuvent être produits localement (produits tropicaux) ou en quantité insuffisante (protéagineux, soja).

Figure 2



La fragilisation des groupements d'agriculteurs pourrait affecter l'offre sur le marché européen

L'Equateur premier exportateurs vers l'Union européenne

L'Equateur conserve sa position de premier exportateur de produits biologiques vers l'UE, porté par les exportations de fruits exotiques, notamment de bananes dont les volumes ont augmenté de 10% en 2024. La République Dominicaine, qui occupait auparavant la seconde place, recule désormais en cinquième position, en raison d'une réduction de 12% de ses exportations de bananes bio. En 2024, les importations de fruits (+7%), céréales (+10%), protéagineux (+5%), sucre et isoglucose (+7%) ou encore de matières grasses végétales (+20%) ont progressé. A *contrario* des importations de café, thé, cacao et épices (-7%) ou d'huile d'olive (-23%) qui ont, elles, reculé.

Le plus grand importateur européen de produits biologiques sont les Pays-Bas, avec près d'un million de tonnes, en progression de 17% sur un an. Suivis par l'Allemagne (400 000 tonnes), la Belgique (300 000 tonnes), l'Italie (250 000 tonnes) et la France (200 000 tonnes). Les importations ont globalement progressé en Europe, à l'exception notable de la France (-14%), de la Suède (-13%), de l'Espagne (-12%) et de l'Autriche (-26%). La crise récente de confiance sur le marché bio européen justifie l'importance accordée à un système de certification et de traçabilité strict, afin de garantir la crédibilité du label auprès des consommateurs.

L'évolution vers le principe de conformité renforce le pouvoir normatif de l'UE, et peut-être perçu comme une forme de protectionnisme vert qui place les producteurs du Sud dans une position d'assujettissement aux règles européennes. L'obligation du respect des standards européens permet de rassurer les consommateurs et de lutter contre les fraudes, mais s'adapte parfois aux spécificités locales des pays exportateurs.

La réforme du régime d'importations biologiques dans l'UE traduit un double dynamique : renforcer la confiance des consommateurs européens et affirmer le rôle normatif de l'UE à l'échelle mondiale. Si le renforcement des normes biologiques tente d'enrayer au maximum le risque de fraudes ou d'impacts sur la santé, des critères trop exigeants pourraient mettre en difficulté certaines filières de transformation européennes qui utilisent des produits exotiques (vanille, chocolat, fruits tropicaux...). Un accès restreint ou renchéri à ces matières premières mettrait à mal la compétitivité de l'industrie agroalimentaire européenne et réduirait la diversité de l'offre biologique pour les consommateurs.

En définitive, la fin du régime d'équivalence et la généralisation de la conformité ne bouleversent pas entièrement le système, mais elles en renforcent le degré d'exigence, avec un label bio européen plus robuste et crédible, mais aussi plus fermé et sélectif vis-à-vis de ses partenaires internationaux. En outre, les tensions géopolitiques croissantes illustrées par les guerres commerciales entre l'UE et les Etats-Unis, ou avec la Chine accentuent l'incertitude des marchés internationaux. Si l'agriculture biologique n'est pas au centre de ces rivalités, elle pourrait en subir les effets indirects par un renchérissement des coûts logistiques ou des restrictions commerciales.

Un pouvoir normatif de l'UE renforcé



Contact : Magali Catteau

magali.catteau@france.chambres-agriculture.fr

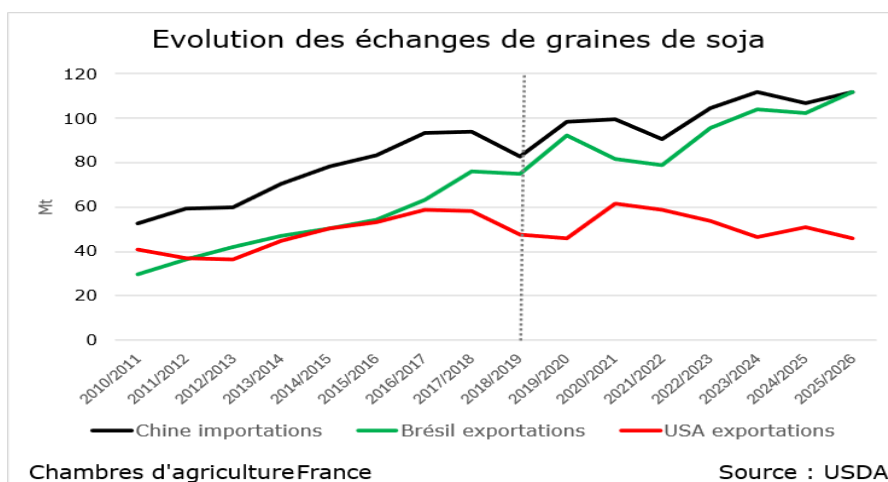


CHINE – ETATS-UNIS : LE BRAS DE FER AUTOUR DU SOJA

Le marché du soja cristallise les tensions entre les deux premières puissances économiques mondiales. Il faut dire que la structure de ce marché présente des particularités propres à alimenter les dissensions : une croissance considérable des besoins, une concentration des exportations sur trois pays (Brésil, Etats-Unis et Argentine), et des importations également très concentrées autour de deux pôles, l'Asie, avec en premier lieu la Chine, et l'Europe. La « guerre commerciale » entamée par les Etats-Unis cette année a mis le feu aux poudres : la Chine, premier acheteur mondial de graines de soja, n'achète plus de soja aux Etats-Unis, deuxième exportateur, déstabilisant le marché du soja, et plus largement celui des oléagineux.

Comme un air de déjà-vu

Lors du premier mandat de Donald Trump (2016-2020), un conflit commercial avait déjà éclaté entre les Etats-Unis et la Chine, provoquant un arrêt des échanges de soja entre les deux pays. Beaucoup d'observateurs jugeaient cette situation intenable pour Pékin : comment se passer des approvisionnements américains, avec un appétit chinois pour cette matière première toujours plus important ? Il faut dire que la Chine absorbe en moyenne plus d'un tiers des disponibilités mondiales. C'était sans compter sur un contexte très particulier, lié à l'épidémie de peste porcine, qui avait entraîné une diminution de la consommation de soja. Tout naturellement, la Chine s'était tournée vers le Brésil pour couvrir ses besoins plus réduits, soutenant un peu plus l'essor de la production brésilienne.



Côté américain, l'Administration Trump, via son ministère de l'agriculture, avait versé 23 milliards de dollars d'aides aux agriculteurs, pour compenser la perte du débouché chinois. Soulignons qu'en 2019, la chute des exportations américaines avait contribué à faire basculer la balance commerciale du secteur agro-alimentaire qui était devenue déficitaire. La guerre commerciale s'était soldée par un accord en janvier 2020, la Chine s'engageant, entre autres, à importer pour 36,5 milliards de dollars de matières premières agricoles américaines en 2020, ce montant devant progresser les années suivantes. Si les importations chinoises de soja américain ont augmenté entre 2019 et 2022, elles n'ont pas atteint les objectifs fixés.

La Chine a constitué des réserves et tente de limiter sa consommation de soja

En 2025, c'est l'augmentation des tarifs douaniers américains qui a relancé les hostilités. La Chine a riposté, entraînant une folle escalade dans les surtaxes appliquées par les deux pays qui ont atteint 145% côté américain et 125% côté chinois. Une « trêve » a été décrétée pour certains produits mais des surtaxes restent appliquées, de 30% côté américain et de 10% en Chine. A l'approche de la fin de cette trêve, le ton monte de nouveau entre les deux pays, avec en point de mire une possible rencontre entre les deux présidents à la fin du mois d'octobre, Donald Trump ayant déclaré que le soja serait l'un des principaux points abordés lors de cet échange.

La Chine applique actuellement des taxes de 23% sur les importations américaines, ce qui retire toute compétitivité au soja américain. Dans ces conditions, comment faire pour alimenter ses besoins colossaux qui se chiffrent en moyenne à 8,4 Mt de soja par mois ? Tout d'abord, le pays avait anticipé cette situation, bien avant l'investiture de Donald Trump, accélérant ses achats dès 2024. Mais il est difficile de chiffrer précisément les réserves chinoises de soja car même les données officielles d'importations sont sujettes à caution.

La Chine n'a pas acheté de soja américain depuis l'instauration des surtaxes, mais elle a effectué d'importants achats auprès du Brésil qui a engrangé une récolte record cette année. Cependant, les volumes brésiliens ne suffiront pas à combler le manque de soja américain. Qu'à cela ne tienne, la Chine s'est tournée vers l'Argentine et l'Uruguay, leur achetant davantage de graines et de tourteaux. En ce sens, les « promotions » argentines de fin septembre ont constitué une aubaine pour les Chinois. En effet, le président argentin a suspendu les taxes sur les exportations de plusieurs matières premières agricoles, ce qui équivalait, pour les importateurs, à une réduction de 24% à 26,5% du prix du soja. Cette opération, qui n'a duré que quelques jours, aura permis à la Chine de se procurer plus de 2,6 Mt de graines de soja argentines.

Autre levier actionné par la Chine : l'incitation à limiter la consommation de tourteau de soja en alimentation animale, en utilisant plus d'acides aminés de synthèse, des maïs à haute teneur en protéines ou en incorporant des déchets fermentés. Mais la Chine s'est coupée de substitutions possibles par le colza en imposant des droits anti-dumping sur les produits de colza canadiens.

La Chine a su atténuer sa position de faiblesse sur le marché du soja : elle reste certes dépendante de l'origine américaine, mais elle peut se permettre d'attendre quelques mois avant de reprendre ses achats. Sans compter qu'il est possible que du soja américain transite par d'autres pays avant d'arriver en Chine.

Les agriculteurs américains dans l'attente d'une solution

Les agriculteurs américains sont en pleine récolte de soja, et la moisson s'annonce conforme à la moyenne quinquennale. Habituellement, entre 7 et 19 Mt de graines de soja ont déjà été vendues à la Chine. Mais cette année, ces ventes n'ont pas eu lieu, et le total des ventes américaines est en retrait de 13 Mt par rapport aux dernières années. Ce manque de débouchés se reflète dans les prix : les cours du soja américain sont au plus bas depuis 5 ans, et ils sont décotés d'environ 30 \$/t par rapport à l'origine brésilienne. De quoi occasionner un préjudice économique important, au regard des prévisions de revenu.

Le soja, pomme de discorde entre les Etats-Unis et la Chine

Le prix est un avantage compétitif qui pourrait servir à combler le vide laissé par les Chinois : les autres importateurs, dont l'Union européenne, vont reporter une partie de leurs achats sur l'origine américaine. Mais comment remplacer un débouché qui représente 60% des importations mondiales de graines et plus de la moitié des exportations américaines de soja ?

C'est pourquoi le soja se retrouve souvent au cœur des négociations bilatérales que les Etats-Unis mènent avec différents partenaires autour du dossier des tarifs douaniers. Plusieurs pays se sont engagés à acheter des produits agricoles américains, comme le Vietnam, et le cas spécifique du soja a été abordé dans les discussions avec l'Inde ou l'Union européenne. Mais cette stratégie produira, au mieux, des effets à moyen terme. Et les agriculteurs américains réclament des aides dès maintenant. Donald Trump a d'ailleurs laissé entendre que les recettes liées à la hausse de tarifs douaniers pourraient financer le soutien aux agriculteurs.

Les agriculteurs américains ont voté massivement pour Donald Trump – à plus de 75% – et attendent une réponse de sa part pour contrer les effets négatifs de la « guerre commerciale » avec la Chine. Au-delà du versement d'aides complémentaires aux agriculteurs, le Président américain va sans doute exiger de la Chine qu'elle s'engage sur des achats de soja. Des aides qui, pour la plupart, sont des aides couplées, faisant entorse à la législation de l'OMC.

Cette situation de conflit commercial alimente l'incertitude sur le marché du soja, et provoque une réorientation des échanges mondiaux. Les deux adversaires sont interdépendants sur ce marché et ils ne peuvent pas se passer durablement l'un de l'autre. Qui cédera le premier, et surtout qui sera le gagnant s'il y en a un ? Si l'on se réfère à l'épisode de 2018, le grand gagnant a, sans nul doute été le Brésil : cette situation a en effet donné un nouvel essor à la filière brésilienne du soja, qui pourrait, cette fois-ci encore, s'en trouver renforcée, entraînant dans son sillage l'Argentine.

D'autres marchés agricoles, comme celui du café ou de la viande bovine, subiront les répercussions des taxes douanières mises en place par les Etats-Unis, créant des effets d'opportunité pour certains opérateurs, qui profitent de prix dépréciés, mais aussi des menaces pour des producteurs locaux concurrencés par des prix bas, ou des exportateurs qui doivent trouver de nouveaux débouchés. Car c'est l'une des conséquences de cette guerre commerciale que de procéder à une recomposition de la hiérarchie des nations productrices et exportatrices de ce type de denrées. Le soja en est donc une illustration parfaite.



Clarisse Bonhomme

clarisse.bonhomme@france.chambres-agriculture.fr



Nette progression des surfaces en 2025

Les années fastes 2022-2023 s'éloignent pour l'agriculture française. Pour de nombreuses filières, les prix sont orientés à la baisse, parfois nettement, et en particulier pour les productions végétales. Globalement, c'est du côté de l'offre abondante qu'il convient de tourner le regard. Les producteurs de pommes de terre en savent manifestement quelque chose. En effet, la campagne 2025 se termine sur une récolte record depuis une décennie, avec 8,5 millions de tonnes, offrant un surcroît de disponibilités sur un an de 900 000 tonnes. Une récolte qui aurait pu être encore plus volumineuse si les rendements n'étaient pas en repli de 5%, à 43 tonnes hectare (source : UNPT).

C'est la résultante d'une hausse des surfaces dédiées à la culture de la pomme de terre industrielle, +10% (+18 500 hectares) par rapport à 2024. On pourrait imputer cet accroissement des surfaces à l'agrandissement de la taille des exploitations. En réalité, les producteurs ont été séduits par la dynamique de la demande de pommes de terre, exprimée par des industriels qui, eux-mêmes, font face à des consommateurs, tant français qu'étrangers, avides de produits issus de la pomme de terre (chips, frites surgelées...). Le rôle joué par une météo favorable a entretenu cette tendance haussière de l'offre, tant dans les Hauts de France (plus de 60% de la production nationale) qu'en Picardie.

La perspective d'un débouché élargi a été à l'origine d'une progression de l'offre, occasionnant un déséquilibre sur le marché, phénomène somme toute classique en économie agricole. Un tel déséquilibre entre une offre abondante et une demande certes robuste mais qui, dans le contexte actuel de ralentissement économique, est entachée d'incertitudes, a fait plonger le prix, qui se rapproche dangereusement de 0 à 1€ la tonne. Rapporté aux coûts de production, on peut logiquement anticiper une dégradation de la rentabilité des exploitations agricoles produisant ce précieux légume, qui, à bien y regarder, apporte une contribution décisive à la sécurité alimentaire mondiale. La crainte étant que les coûts de production ne baissent pas en 2026, surtout si les industriels n'affichent pas une capacité à absorber les disponibilités rapidement.

Les contraintes liées au stockage de la production 2025 ont eu comme première conséquence de détourner le produit vers la biométhanisation, l'alimentation animale ou encore le compostage. Il y aurait sûrement à mettre en œuvre un plan de relance de la consommation intérieure française, puisque, 62Kg par habitant étaient consommés en 1980, contre à peine 50 aujourd'hui. Il n'est donc pas impossible que la réduction des surfaces en pommes de terre soit déjà dans l'esprit des producteurs, dans la perspective de faire remonter le prix dès l'an prochain. C'est d'autant plus souhaitable que la France reste le leader en matière d'exportations de pommes de terre, et elle exporte environ 50% de la production.

Une France leader mais concurrencée

Mais elle n'est pas seule sur le marché mondial. La Chine, l'Inde, l'Ukraine et la Russie, figurent dans le classement des dix principaux producteurs. Avec la France, cela ouvre la voie à une production mondiale d'environ 750 à 800 millions de tonnes selon la FAO. De plus, le marché mondial des produits issus de la culture de la pomme de terre devrait s'accroître d'ici 2030, et franchir les 100 milliards de dollars (86 milliards d'€). La concurrence internationale pourrait donc s'intensifier dans les années à venir pour capter une demande mondiale certes dynamique mais toujours fluctuante.



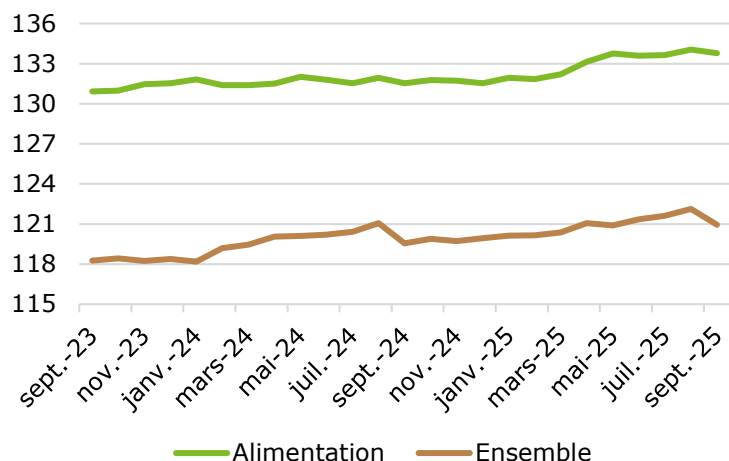
Thierry Pouch

thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

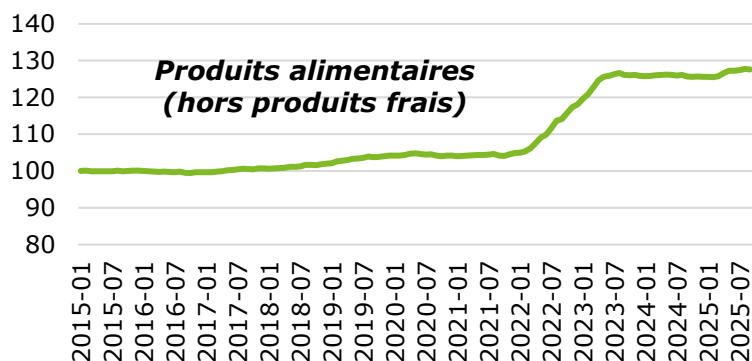
► POINTS DE CONJONCTURE

Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
Inflation	0,4%	0,9%	2,7%
Prix alimentaires	0,3%	1,6%	2,1%

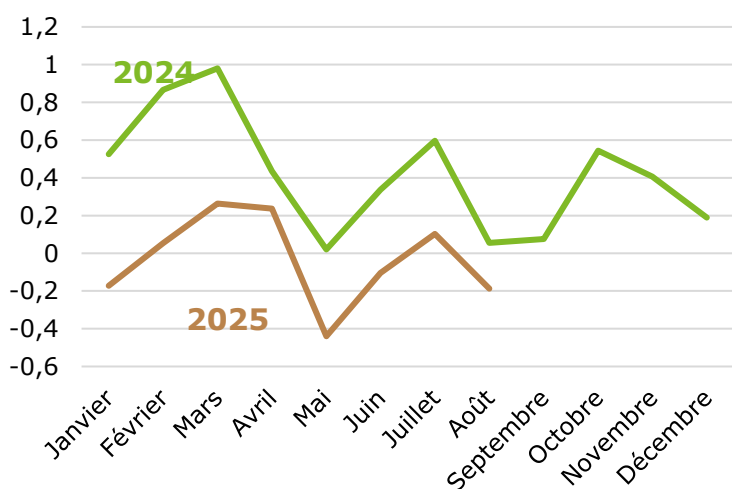
Evolution des prix



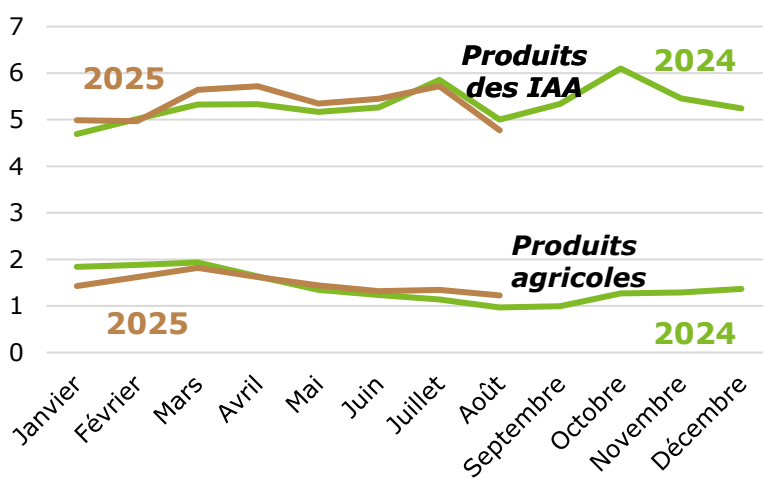
Indice des prix dans la grande distribution



Solde Agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mds)	Août	Cum 8 mois
2024	0,0546	3,82
2025	-0,187	-0,244

10

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40

Directeur de la publication :
Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre
Service Etudes économiques et prospective

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**
Liberté Égalité Fraternité



chambres-agriculture.fr

